

Pouvez-vous vous faire rembourser  
des lunettes de soleil sans  
ordonnance à titre de soins de la vue?



OUI



NON

L'utilisation abusive des garanties n'est pas toujours évidente. Connaître les dépenses admissibles peut vous aider à vous protéger et à protéger vos garanties.

Découvrez comment à [manuvie.ca/protegez](https://manuvie.ca/protegez).

